SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE :

Servitude AC1 de protection des monuments historiques :
Le logis
Les autres bâtiments, les terrasses et escaliers, ainsi que l'ensemble des parcelles figurant au cadastre section A et parcelles n° 281 à 295, 337, 338 et 340, y compris la passerelle métallique, le pont en pierre enjambant la rivière Seugne et le vivier.
Immeuble inscrit au titre des monuments historiques le : 12 décembre 1999
Gestionnaire : STAP 17

Servitude AS1 de protection des eaux potables :
Coulonge sur Charente ; secteur général
Périmètre de Protection Rapproché
Toute la commune

Servitude T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement
Circulation aérienne – servitudes établies à l'extérieur des zones aéronautiques de dégagement
Non représenté

RESEAUX D'EAU POTABLE

Réseaux d'eau potable

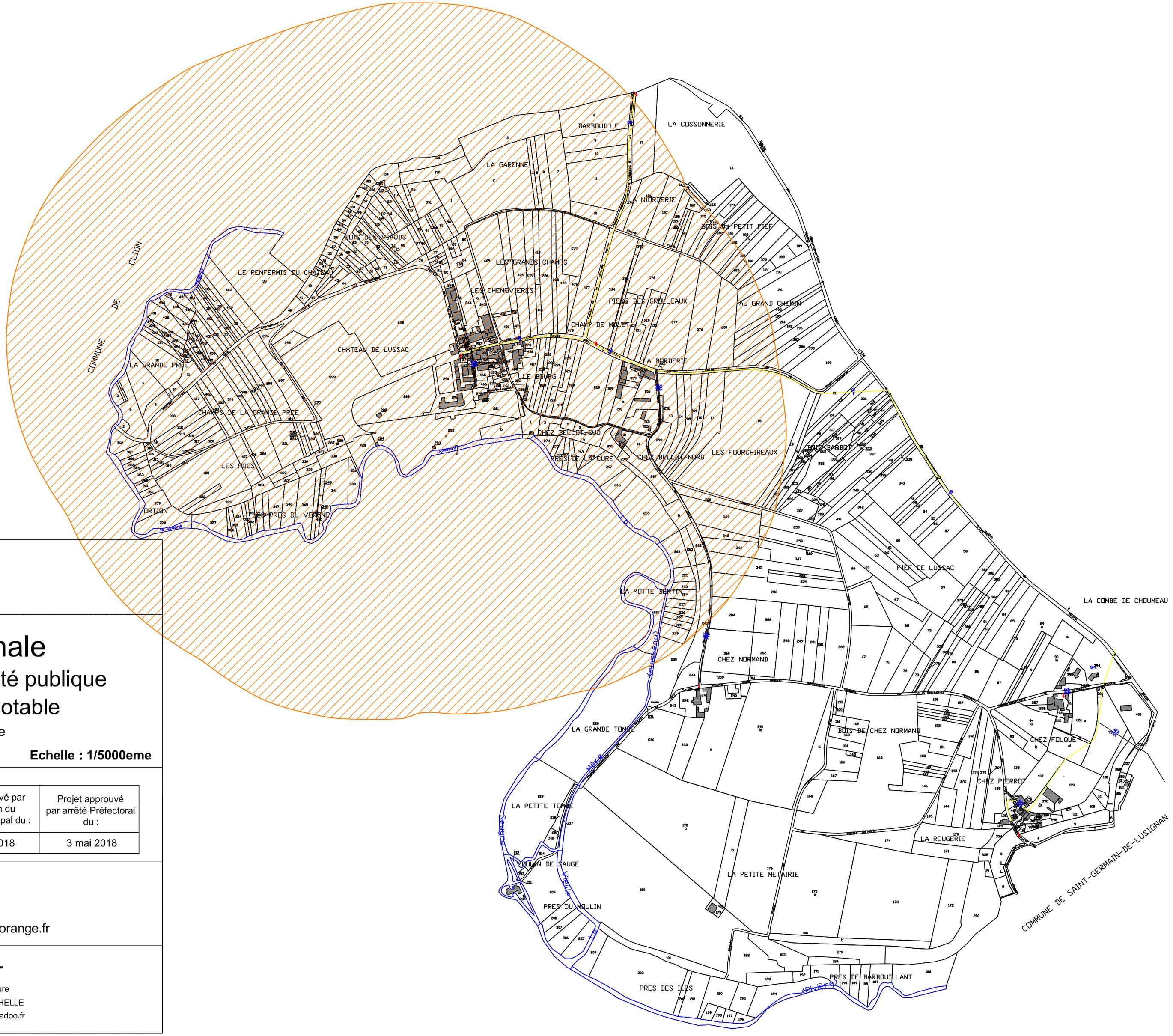

Commune de

LUSSAC

Carte communale

Plan des servitudes d'utilité publique et du réseau d'eau potable

Ensemble de la commune

Echelle : 1/5000eme

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	26 juin 2015	3 mars 2018	3 mai 2018

Mairie de LUSSAC
5, rue du Château
17500 LUSSAC
05 46 48 17 29 - lussac17@orange.fr

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. PERNET
Aménagement - Urbanisme - Architecture
16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 45 43 44 b.e.pernet@wanadoo.fr